phurismos; de *gephura*, pont). Antiq. gr. Nom donné aux railleries dont on poursuivait les initiés, sur le pont du Céphise, pendant les fêtes de Cérès.

— **Encycl.** Sitôt que les initiés, revenant du temple d'Eleusis, étaient parvenus au pont du Céphise, les habitants des pays voisins, accourus en foule pour voir passer la procession, se répandaient en sarcasmes et en plaisanteries licencieuses sur la troupe sainte. Les apostrophes un peu vives que les gavroches parisiens lancent à l'envi sur les bandes de masques qui courent à travers nos rues à l'époque du carnaval ne nous donneraient qu'une bien faible idée des saillies en usage chez les Grecs. Les paroles ne suffisaient pas: on y ajoutait les gestes les plus expressifs, c'est-à-dire les plus obscènes. Par là, les fêtes de Cérès touchaient à celles de Bacchus; car l'inventeur de la vigne n'a jamais songé à en mettre la moindre feuille sur les nudités qu'on promenait dans ses fêtes. Les *géphyrismes* ressemblaient fort aux lazzis grossiers des bacchanales. Il est probable qu'on y portait aussi processionnellement le *phallus*, et que tous ceux qui prenaient part à la cérémonie devaient adorer et baiser cette image obscène. Le *kteis*, organe sexuel féminin, figurait aussi dans ces fêtes, et rappelait sous la forme la plus crue le grand fait de la génération. Mais le sens sérieux de ces cérémonies échappait souvent aux assistants, qui ne voyaient là qu'une adoration ridicule et licencieuse, un prétexte aux plus révoltantes obscénités. Un des personnages, qui jouait le principal rôle dans les mascarades et les bouffonneries du pont, était cette *Baubo* ou *Iambé*, célèbre par ses saillies spirituelles. Malheureusement, nous sommes obligé d'ajouter (on nous pardonnera cette sincérité devant laquelle ne doit pas reculer un historien) que Baubo ne provoquait pas le rire par ses seules plaisanteries. Elle soulevait parfois la robe de Cérès, et par des attouchements obscènes excitait bien plus sûrement la folle gaieté de la sainte déesse, en chair et en os. Les Pères de l'Eglise n'ont pas assez d'anathèmes pour flétrir ces horribles pratiques des religions anciennes.

On se demandera pourquoi ces scènes plus que bizarres se passaient sur un fleuve, et pourquoi ce nom de *géphyrisme* tiré d'un pont? « La première idée qui se présente, dit Creuzer, en songeant à l'origine égyptienne du culte de Cérès, c'est de rapprocher de l'usage grec les écarts du même genre que se permettaient les femmes dans le trajet, à Bubastis, le long du Nil et sur les eaux du fleuve. Mais des rapprochements plus positifs encore vont nous révéler peut-être la véritable origine de cet usage. Il est question d'une *Demeter Gephyræa*, qui tenait ce surnom des *Géphyréens*, habitants d'un canton de l'Attique. » C'est reculer la difficulté, et rien de plus : car il faudra savoir ensuite d'où vient ce nom de *Géphyréens*. Ceux qui le portaient avaient dû être des pontifes de Minerve ou de Cérès *Gephyræa*, protectrice de la navigation, dont le culte avait une origine phénicienne, et dont la statue était portée sur des bateaux ou placée sur des ponts. Tout s'éclaire alors, et cette origine égyptienne et phénicienne du culte de *Demeter Gephyræa* nous explique les obscénités que nous avons rappelées ci-dessus. Les Grecs ont emprunté à l'Orient, non-seulement les cérémonies et le rituel, mais aussi la mimique et les licencieuses parodies qui en faisaient l'accompagnement.

GÉPIDES. Les historiens anciens s'accordent généralement à considérer les Gépides comme appartenant à la race des Goths. Mais cette opinion est vivement contestée aujourd'hui. « Nous doutons, dit M. Amédée Tardieu, que la science ethnographique, qui, à mesure qu'elle se précise, rejette un plus grand nombre des opinions des anciens, ratifie l'origine gothique qui jusqu'ici a toujours été attribuée à ce peuple; d'autant plus que son existence historique se résume tout entière dans une lutte incessante contre les nations germaniques en général et contre les Goths en particulier, et dans une perpétuelle alliance avec les populations slaves, wénèdes, lyges, bastarnes, etc. » Dans cette indécision sur l'origine des Gépides, nous devons nous borner à résumer à grands traits l'histoire de ce peuple.

Sous le règne de l'empereur Décius, Fastida, le premier roi connu des Gépides, sortant tout à coup de l'île du fleuve Viscla (delta de la Vistule, Wizla ou Wechsel), envahit le territoire des Bourguignons ou Burgundes, qui s'étaient établis dans le nord de l'Allemagne, les força de s'expatrier et d'aller s'établir dans les Gaules. Ce premier succès ne fit qu'accroître l'ambition de Fastida, qui ne craignit pas de s'attaquer au puissant roi des Goths; mais son armée fut taillée en pièces près du fleuve Aucha. On ne sait si dans la suite les Gépides tentèrent contre les Goths des attaques plus heureuses, ou si la grande migration des Wisigoths, au IIIe siècle, leur laissa le champ libre; toujours est-il que nous les retrouvons, au IVe et au Ve siècle, établis bien loin de leur point de départ, entre le Tisianus au N. et au N.-E., le Danube au S.-O. et le Tausis à l'E. Lors de la fameuse bataille de Châlons, le roi des Gépides, Ardaric, que les auteurs du temps appellent « le bras droit du puissant Attila dans les combats et le premier dans ses conseils, » commandait l'aile droite de l'armée du terrible roi des Huns. Après la mort de celui que l'on surnommait le Fléau de Dieu, les Gépides s'attaquèrent aux Huns eux-mêmes, secouèrent leur joug, après les avoir battus dans plusieurs rencontres, et poussèrent les peuples asservis à imiter leur exemple. « On les voit dès lors, dit M. Amédée Tardieu, s'adjuger d'autorité, à titre de nation dominante, la demeure même des Huns, l'antique Dacie, qui prit le nom de Gépidie; et, tandis que les Ostrogoths, comme les Wisigoths au siècle précédent, demandaient asile sur le territoire romain et obtenaient de l'empereur Marcien un établissement dans les plaines de la Pannonie, le fier Gépide ne stipulait dans son traité avec l'empire que la paix et les présents annuels d'usage. Puis, de leur poste avancé de Sirmium, capitale de la Savie au sud de la Pannonie, ils continuèrent à batailler contre les Ostrogoths, leurs ennemis nés. Ils s'unirent aux Rugiens, aux restes des Scires et aux Sarmates pour venir en aide à Hunimund et à Alaric, rois des Suèves, engagés dans une guerre terrible contre Théodomir et Widemir, chefs des Goths de Pannonie; et, plus tard, à eux seuls, quand Théodoric le Grand, pour obéir aux instigations de l'empereur Zénon, marcha contre Odoacre, en 488, ils essayèrent, mais en vain, de lui barrer le passage au pied des Alpes juliennes. » La conduite des Gépides offensa gravement Théodoric qui, maître de l'Italie, résolut de tirer de l'affront qu'il avait reçu une éclatante vengeance. A cet effet, il envoya un de ses comtes, à la tête d'une puissante armée, contre Sirmium, qui ne put soutenir l'assaut et se rendit sans conditions. Son roi, Transaric, l'évacua en toute hâte, laissant sa mère captive aux mains des Goths. Mais la Savie n'était habitée que par une faible partie de la nation gépide. Ce que l'on pourrait appeler le cœur de la nation était établi dans la Dacie. Non contents de braver les Romains, les Gépides, en compagnie des Hérules et des Bulgares, faisaient de là de fréquentes incursions dans l'Illyrie, qu'ils dévastaient à leur aise, lorsque l'empereur Justinien, las de ces déprédations, suscita contre eux les Lombards. Pour se venger des Lombards, les Gépides donnèrent asile à Hidigis, proche parent d'Audouin, roi de leurs ennemis, et qui avait plus de droit au commandement que le prince régnant. Les Lombards, à leur tour, après la mort du roi des Gépides, prirent parti contre leur chef légitime, son fils Thorisend. Les Romains, habiles à saisir toutes les occasions d'augmenter leur territoire et de se débarrasser des peuples qui entravaient leurs projets ambitieux, mirent tout en œuvre pour accroître l'animosité qui régnait entre les deux peuples. Les Gépides et les Lombards ne tardèrent pas à en venir aux mains; mais, après une bataille sanglante, dans laquelle le fils du roi des Lombards tua de sa propre main le fils du roi des Gépides, un traité de paix fut signé entre les deux peuples. Toute animosité paraissait éteinte à jamais, lorsque, sous les successeurs d'Audouin et de Thorisend, grâce aux intrigues de la cour de Constantinople, la guerre se ralluma plus acharnée que jamais. Après plusieurs batailles sans résultat, un dernier choc eut lieu, et il fut terrible. Il n'y avait pas eu, dit Jornandès, de plus épouvantable bataille depuis Attila. Plus de 40,000 hommes y périrent de part et d'autre. Les Gépides, exterminés, disparaissent pour toujours de la scène historique.

GEPPERT (Charles-Edouard), célèbre philologue allemand, né à Stettin le 29 mai 1811. Il fit ses études aux universités de Breslau, de Leipzig et de Berlin, fut reçu docteur en 1833 et professa, depuis cette époque, la philologie à Berlin. Homme de goût et d'érudition, il s'est occupé surtout des poëtes dramatiques et a dirigé de 1843 à 1848 les représentations, données par les étudiants, des pièces de Plaute et de Térence, et reprises en 1859. En 1845 et 1846, il fit en Italie un voyage scientifique, collationna à Milan le fameux *Palimpseste ambrosien* de Plaute, à propos duquel il eut avec M. Ritschl une discussion assez violente. Il étudia en même temps les manuscrits de Térence, compara entre eux ceux de Rome, de Paris et de Berlin, recherches dont il a consigné les résultats dans diverses dissertations et dans les *Annales de philologie et de pédagogie de Jahn* (Leipzig, années 1852 et 1853). Il s'était d'abord occupé des poëtes grecs et, dans ses loisirs, il a fait quelques études sur l'histoire de la Prusse. Parmi ses œuvres, il faut signaler la dissertation *De versu glyconeo* (Berlin, 1833), où il essaye de réfuter les théories de Hermann sur un point spécial de la métrique ancienne; il a continué de faire la critique de son ancien maître d'une manière plus générale dans les *Recherches sur les rapports de la théorie métrique de Hermann avec la tradition* (1835), et dans l'*Exposé des catégories grammaticales* (1836). Plus tard, il donna un ouvrage de plus longue haleine : l'*Origine des poëmes homériques* (Leipzig, 1840, 2 vol.). Il a publié différentes pièces de Plaute.

GÉQUITIBA s. m. (jé-kui-ti-ba). Bot. Nom brésilien des courataris.

GER, village et comm. de France (Manche), cant. de Barenton, arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Mortain, sur un plateau élevé; pop. aggl., 401 hab. — pop. tot., 2,722 hab. Poteries, papeterie, filature de laine.

GER, rivière de France. Elle prend sa source au pied du pic de Paragrano (Haute-Garonne), et se jette par plusieurs bras dans la Garonne, après un parcours de 41 kilom.

GERA, rivière d'Allemagne. Elle naît au pied du Schneekopf (tête de neige), sur le versant oriental de la forêt de Thuringe, dans le duché de Saxe-Cobourg, coule au S., se partage en deux branches à Erfurt et se jette dans l'Unstrut, après un cours de 72 kilom.

GERA, ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Reuss-Schleiz, ch.-l. d'une seigneurie de ce nom, à 25 kilom. S.-O. d'Altenbourg, et à 60 kilom. S.-E. de Leipzig, dans une belle vallée, non loin de la rivière de l'Elster blanche; 14,260 hab. Résidence du prince régnant, siége du gouvernement, d'une cour d'appel, des autorités du bailliage. Gymnase, école normale. Industrie très-active, fabriques de lainages, cotonnades, soieries, chapeaux unis, savon, porcelaine, poterie, carrosserie, imprimeries et teintureries de coton, broderies. La ville, régulièrement et bien bâtie, avec des rues larges et éclairées au gaz, fut détruite une première fois, en 1450, pendant la guerre civile de Thuringe, une seconde fois, en 1780, par un incendie. La seigneurie de Gera, enclavée entre la Saxe-Altenbourg, la Saxe-Weimar et la régence prussienne de Mersebourg, a une superficie de 474 kilom. carrés et 32,000 hab. Elle renferme une ville, Gera, et un bourg, Langenberg.

GERACE, autrefois *Locres*, *Hiberacium* pendant le moyen âge, ville du royaume d'Italie, province et à 53 kilom. N.-E. de Reggio, près de la mer Ionienne; 6,000 hab. Evêché; eaux minérales sulfureuses. Cette ville fut en partie ruinée par le tremblement de terre de 1783. On y remarque les ruines de l'ancienne cathédrale, et les débris d'un aqueduc remontant à la plus haute antiquité. Au S. de la ville, on voit les ruines qui marquent, dit-on, l'emplacement de l'antique cité de Locri Epizephyrii.

GÉRAH s. m. (jé-râ — mot hébreu). Métrol. Ancien poids dont se servaient les Juifs pour régler la taille de leurs monnaies. Il pesait 16 grains d'orge, c'est-à-dire seize fois l'équivalent de 0 gr. 042492, soit 689 milligr. 872. Il fallait vingt gérahs pour faire un sicle.

GÉRAINE s. f. (jé-rè-ne — lat. *geranium*, même sens). Bot. Syn. de GÉRANIUM.

GERALDINI (Alexandre), prélat italien, né à Amelia (Ombrie) en 1455, mort à Hispaniola, aujourd'hui Haïti, en 1525. D'abord échanson de la reine de Castille, Isabelle la Catholique, il embrassa la carrière ecclésiastique à la suite d'un assez long séjour en France, devint ensuite précepteur des princesses royales espagnoles, appuya Christophe Colomb, lorsqu'il demanda à la cour de Castille des navires pour aller à la découverte de l'Amérique, et fut chargé de diverses missions diplomatiques. Geraldini avait occupé successivement les siéges épiscopaux de Volterre et de Monte-Cervino (1494), lorsqu'il fut appelé en 1520 à l'évêché d'Hispaniola. Il se rendit dans cette île, que les Espagnols n'avaient pas encore entièrement conquise, et y termina sa vie. Il a composé : *Itinerarium ad regiones sub æquinoctiali plaga constitutas* (Rome, 1631, in-12), relation naïve et curieuse de son voyage le long des côtes d'Afrique, avec la description d'Hispaniola. — Son frère, GERALDINI (Antonio), poëte, né à Amelia (Ombrie) en 1457, mort en 1488, se rendit à Rome, fut couronné comme poëte, au Capitole, en 1479, et reçut du pape Innocent VIII le titre de protonotaire. On a de lui : *Eclogæ, seu carmen bucolicum* (Rome, 1485); *Bucolica sacra* (Rome, 1486).

GÉRAMB (Ferdinand, baron DE), écrivain ascétique, né à Lyon en 1777, d'une famille hongroise, mort à Rome en 1848. Il eut une existence fort agitée avant de revêtir l'habit religieux. Il servit d'abord en Autriche, où il commanda un corps franc en qualité de colonel, et, lors de la campagne de Prusse, il appela les Allemands aux armes dans des proclamations passionnées. Etant passé en Espagne en 1808, pour y combattre encore les Français, il y reçut, avec le grade de général, la mission de se rendre en Angleterre pour y recruter une légion. A Londres, il est poursuivi pour dettes, et il soutient pendant quinze jours, dans sa maison, un siége en règle contre la police. En 1812, on le retrouve en Danemark, où il est livré à Napoléon, qui le fait enfermer au donjon de Vincennes. Mis en liberté lors de la première Restauration (1814), il entre au couvent de la Trappe de Port-du-Salut, près de Laval.

Homme du monde, doué d'une âme ardente, habitué au commandement, il avait toutes les qualités qui mènent aux emplois élevés dans la vie monastique; aussi devint-il procureur général de son ordre. Une protestation qu'il fit paraître, lors des ordonnances contre les Jésuites, attira sur lui l'attention, et, après les journées de juillet 1830, il dut sortir de France. Il fit, en 1831, un voyage en terre sainte qui eut un grand retentissement. Il en publia la relation en 1836, sous le titre de *Pèlerinage à Jérusalem et au mont Sinaï* (3 vol. in-12). On a encore de lui des ouvrages ascétiques, dont les plus estimés sont : *Aspirations aux sacrées plaies de Notre-Seigneur* (1826, in-18); *Lettres à Eugène sur l'Eucharistie* (1827, in-12); *l'Unique chose nécessaire*, ou *Réflexions, pensées et prières pour mourir saintement* (1829, in-18); *Marie au pied de la croix* (1841, in-8°); *Une journée consacrée à Marie* (1836, in-18); *Voyage de la Trappe à Rome* (1844).

GÉRANCE s. f. (jé-ran-se — rad. *gérer*). Fonctions de gérant : *La* GÉRANCE *d'une exploitation. La* GÉRANCE *d'un journal.*

— Mar. Machine employée en Hollande pour décharger les vaisseaux.

GÉRAND-DE-VAUX (SAINT-), village et comm. de France (Allier), cant. de Neuilly-le-Réal, arrond. et à 27 kilom. de Moulins; 1,232 hab. Château en ruines, classé parmi les monuments historiques, et bâti au XVIe siècle sur l'emplacement d'un château féodal qui appartint à Jacques Cœur.

GÉRAND-LE-PUY (SAINT-), village et comm. de France (Allier), cant. de Varennes, arrond. et à 7 kilom. de La Palisse; 1,736 hab. Eglise du Xe siècle renfermant de belles peintures murales. Pie VII, se rendant à Paris pour le sacre de Napoléon Ier, fut reçu en 1804 dans le château de Saint-Gérand, qui date du XVe siècle.

GÉRANDO s. m. (jé-ran-do). Arboric. Variété de poire.

GÉRANDO (Joseph-Marie, baron DE), publiciste et philosophe français, né à Lyon en 1772, mort en 1842. Il se disposait à entrer dans la congrégation de l'Oratoire et était sur le point d'achever ses études au séminaire de Saint-Magloire, à Paris, quand la Révolution éclata. Le séminariste se fit soldat à vingt et un ans; on était en 1793. Il fit partie de l'armée insurrectionnelle de Lyon, qui lutta contre la Convention. Dans une sortie opérée durant le siége, de Gérando fut blessé et fait prisonnier. Quoique mis en liberté par le conseil de guerre chargé de le juger, il était suspect. Il ne tarda pas à être arrêté de nouveau et condamné à mort. Il parvint à se sauver, néanmoins, et se réfugia en Suisse, puis en Italie. Un de ses parents, négociant à Naples, lui confia le soin de tenir ses écritures. L'amnistie générale décrétée par la Convention (4 brumaire an IV) lui permit de rentrer en France. Camille Jordan, son ami et son ancien compagnon d'exil en Suisse, ayant été nommé député au conseil des Cinq-Cents, revint avec lui à Paris; mais le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797), qui amena la proscription de Camille Jordan, détermina de Gérando à reprendre le chemin de l'exil. Les deux amis se fixèrent à Tubingue; mais de Gérando s'y ennuya et profita de la première occasion pour rentrer dans son pays. Ne sachant trop que faire, il s'engagea dans un régiment de chasseurs, et se trouvait en garnison à Colmar quand le titre d'un sujet mis au concours par l'Institut lui tomba par hasard sous les yeux : il s'agissait d'étudier « l'influence des signes sur le langage. » De Gérando écrivit son mémoire à la hâte et obtint le prix. « M. de Gérando, dit M. Mignet dans sa *Notice historique sur Gérando*, fut, à Paris, l'objet d'un extrême empressement, et, ce qui valait mieux, l'objet d'une efficace sollicitude. On l'exempta du service militaire, afin qu'il pût penser tout à son aise; mais comme, avant de penser, il faut vivre, le ministre de l'intérieur le nomma bientôt secrétaire du bureau consultatif des arts et du commerce, place dont le modeste traitement suffit à ses modestes besoins, et dont les attributions, alors assez bornées, ne devaient pas apporter beaucoup d'obstacles à la poursuite de ses travaux philosophiques. Ses juges devinrent ses amis, et, après l'avoir introduit dans la spirituelle société d'Auteuil, ils l'attachèrent comme correspondant à l'Académie qui l'avait couronné. » En l'an XII, M. de Champagny, ministre de l'intérieur, le nomma son secrétaire général. En 1806, il accompagne l'empereur en Italie, où il contribue à l'organisation du nouveau royaume; il est chargé de rétablir l'université de Turin et prend part aux négociations qui eurent pour résultat de réunir la ville de Gênes à la France. En 1808, l'empereur l'admit au conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes. Il fut nommé conseiller d'Etat en 1810, puis, en 1812, intendant de la Catalogne, baron de l'empire avec une dotation de 25,000 fr. de rente, et officier de la Légion d'honneur.

« Avec une méthode, dit M. Mignet, qu'il porta des études philosophiques dans les matières administratives, et une sagesse qui lui inspirait la bienveillance dans la justice, M. de Gérando, dressant des projets, rédigeant des rapports, instruisant les affaires à fond, les décidant bien, les expédiant vite, évitant de son mieux l'arbitraire, tempérant, autant qu'il était en lui, l'autorité, sut tout à la fois bien mériter de l'Etat et des particuliers, surtout des employés du gouvernement, au profit desquels il fonda les premières caisses de retraite connues pour les vieux employés qui ne pouvaient plus rendre à l'administration de services actifs. C'était un homme comme il en fallait sous l'Empire, où tout était à faire. Il donnait ses jours et quelquefois ses nuits au travail. » Aussi ne pouvait-on se passer de lui. Le roi Louis XVIII le maintint au conseil d'Etat. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon ne lui en sut pas gré. De Gérando avait d'ailleurs refusé de s'associer à l'acte du 25 mars 1815, par lequel le conseil d'Etat essayait de revenir sur la déclaration du Sénat qui prononçait la déchéance de Bonaparte. Il fut exclu du conseil d'Etat, mais presque immédiatement après chargé d'organiser la défense du territoire dans le département de la Moselle. La deuxième Restauration ne lui garda pas longtemps rancune. De son côté, M. de Gérando n'était pas homme à s'obstiner dans une voie politique sans issue. On le réintégra au conseil d'Etat et il se laissa faire. Cette histoire, d'ailleurs, est celle de presque tous les hommes politiques de son temps, et sa conversion à la légitimité ne fut ni la seule ni la plus scandaleuse.

M. de Gérando était administrateur avant tout. Il s'occupa toute sa vie de l'instruction publique, de l'hygiène des établissements de bienfaisance, des hospices, des écoles d'aveugles et de sourds-muets. Il demanda et obtint, en 1819, la création d'une chaire de droit administratif à la Faculté de Paris; il l'occupa deux ans et ne réussit point à intéresser ses auditeurs, car le talent de la parole lui manquait. La révolution de 1830 le trouva souple, comme toutes les précédentes. En 1837, il fut élevé à la pairie. Déjà il avait été nommé, par ordonnance du roi, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, créée en 1832. En 1810, la classe des sciences morales ayant été supprimée, il avait dû se réfugier dans celle de littérature ancienne (Académie des inscriptions). Il était aussi de la plupart des sociétés savantes de France et de l'étranger. Il mourut paisiblement en 1842.

Administrateur laborieux, écrivain médiocre, M. de Gérando fut un philosophe d'une valeur à peu près nulle. Catholique convaincu, il lui eût, d'ailleurs, été difficile de s'élever aux libres spéculations d'une science qui ne reconnaît d'autre autorité que celle de la raison. Son système, association hybride des idées de Condillac et des dogmes catholiques, n'acquiert même point, par cet amalgame inattendu, un haut degré d'originalité. Il a particulièrement exposé ses idées dans sa *Théorie des signes et de l'art de penser dans leurs rapports mutuels* (Paris, 1800, 4 vol. in-8°). On peut les résumer en quelques mots : l'homme parle parce qu'il pense; parce qu'il pense, il donne aux sons qu'il profère une signification conventionnelle pour les oreilles, aux idées qu'il conçoit une forme compréhensible pour les yeux, et il compose ces belles langues qui, images fidèles et puissantes auxiliaires de son esprit, lui servent à la fois d'instruments pour se produire, de moyen pour se développer; transmettent ses pensées à travers l'espace par la parole, à travers le temps par l'écriture; deviennent les dépôts abondants de toutes les richesses intellectuelles qu'il accumule de génération en génération, de pays en pays; et, faisant du génie des grands hommes, des découvertes des peuples disparus, de la civilisation des siècles écoulés, l'héritage de tous les hommes qui naissent, l'avance de tous les peuples qui surviennent, le point de départ de tous les peuples qui suivent, offrent de vastes enseignements, procurent des plaisirs perpétuels, et contribuent ainsi à l'éducation progressive et aux satisfactions permanentes du genre humain. L'origine de la connaissance est dans la sensation. Les facultés de l'âme se réduisent à la perception, l'attention, le jugement, l'imagination, la réminiscence et la mémoire. Le langage sert à ces facultés de truchement pour communiquer avec les autres hommes. Comme M. de Bonald, l'auteur considère le langage, non pas seulement comme la source des idées abstraites, qui, sans lui, n'existeraient pas, mais comme l'organe essentiel de la pensée.

Dans sa deuxième œuvre importante, *De la génération des connaissances humaines* (Berlin, 1802, 1 vol. in-8°), M. de Gérando modifie son attitude à l'égard des doctrines de l'école de Condillac. Il prend bien pour épigraphe une phrase de Locke : « L'expérience est le principe de nos connaissances, et c'est de là qu'elles tirent leur source; » mais il apporte des restrictions aux principes des sensualistes. Il déclare que la scolastique avait du bon, qu'en dernière analyse le syllogisme « est la forme primitive et essentielle de la pensée. » Il considère Aristote comme le plus profond génie et l'homme le plus méthodique qu'on puisse rencontrer dans l'histoire de la philosophie. Dans ce mémoire couronné par l'Académie de Berlin, M. de Gérando se sépare encore de Condillac en regardant la conscience comme la source des idées de substance et d'identité.

Cependant, M. de Gérando travaillait depuis assez longtemps à une œuvre qu'il croyait destinée à exercer une influence réelle et durable sur les idées en France; c'était l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines* (Paris, 1804, 3 vol. in-8°).

Le XVIIIe siècle, épris de la puissance de la raison individuelle, avait fait bon marché de l'autorité en matière de philosophie; M. de Gérando crut faire un pas en avant en ramenant la raison sous le joug de l'autorité. Déjà il avait réhabilité Aristote; il essaya d'aller plus loin dans son *Histoire de la philosophie*. Ce livre a deux parties; dans la première, l'auteur expose les doctrines sans commentaire; dans la deuxième, il essaye d'en décrire le caractère au point de vue de la vérité intrinsèque et d'en apprécier la valeur et l'influence. Ce travail ne peut guère être consulté qu'au point de vue des renseignements historiques; mais, sous ce rapport, il a une véritable portée, car l'auteur est un érudit qui s'est livré à des recherches aussi consciencieuses que multipliées. Ses idées religieuses y tiennent, d'ailleurs, une plus large part que dans ses autres ouvrages.

Outre les ouvrages déjà cités, M. de Gérando en a écrit un très-grand nombre d'autres, dont la nomenclature serait trop longue et dont nous nous bornons à indiquer les principaux : *Considérations sur diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages* (Paris, 1801, 1 vol. in-4°); *Programme du cours de droit public positif et administratif à la Faculté de droit de Paris pour les années* 1819 *et* 1820 (Paris, 1820, 1 vol, in-8°); *De la procédure administrative* (Paris, 1822, br. in-8°); *Tableau des sociétés et des institutions religieuses, charitables et de bien public de Londres*, trad. de l'anglais (Paris, 1823, 1 vol. in-12); *De l'abolition de la peine de mort*, anonyme (Paris, 1825, in-8°); le *Visiteur du pauvre*, ouvrage couronné par diverses Académies et refondu dans le *Traité de la bienfaisance; De l'éducation des sourds-muets de naissance* (Paris, 1827, 2 vol. in-8°); *Institutes de droit administratif français* (Paris, 1832, 4 vol. in-8°); *Cours normal des instituteurs primaires;* la 2e édition, la plus estimée, est de 1835 (1 vol. in-12); *De la bienfaisance publique* (Paris, 1839, 4 vol. in-8°).

GERANGHEL, ville de la Sénégambie. V. GHIARENGHIL.

GÉRANIACÉ, ÉE adj. (jé-ra-ni-a-sé — rad. *géranium*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au géranium. ‖ On dit aussi GÉRANIÉ, GÉRANIOÏDE et GÉRANOÏDE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre géranium.

— **Encycl.** Les *géraniacées* sont des plantes herbacées ou frutescentes, souvent charnues, à feuilles alternes ou opposées, simples, pétiolées, le plus souvent palmées, entières ou crénelées sur leur pourtour. Les fleurs, solitaires ou groupées en cymes ombelliformes, ont un calice à cinq sépales libres ou soudés entre eux à la base, tous égaux et semblables, ou l'un d'eux prolongé inférieurement en éperon; une corolle à cinq pétales onguiculés, égaux ou inégaux, alternant avec les divisions du calice; des étamines ordinairement en nombre double de celui des pétales, à filets dilatés et soudés tous ensemble à la base, à anthères oscillantes; quelquefois les étamines, au nombre de trois ou cinq, restent stériles. Le pistil se compose de cinq carpelles appliqués par leur face interne sur les faces d'un axe pyramidal, et simulant un ovaire à cinq loges biovulées, surmonté d'un style simple à la base et partagé au sommet en cinq divisions dont chacune se termine par un stigmate. Le fruit se compose de cinq coques membraneuses, renfermant chacune une graine à test crustacé, à embryon dépourvu d'albumen.

Cette famille a des affinités avec les tropéolées, les balsaminées, les oxalidées et les linées, dont on faisait autrefois un seul genre. Elle renferme les genres géranium, érodium, pélargonium et monsonie. La plupart de ces plantes croissent dans les régions tempérées du globe; elles sont très-abondantes au Cap de Bonne-Espérance. Elles sont riches en principes astringents et en huiles essentielles.

GÉRANIE s. f. (jé-ra-nî — du gr. *geranos*, grue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, formé aux dépens des saperdes, et dont l'espèce type habite l'île de Java.

GÉRANIE, ancienne ville de Thrace, dont les habitants, selon la Fable, furent chassés par une armée de grues. ‖ Montagne de l'ancienne Grèce, dans l'Attique, près de Mégare, du haut de laquelle Ino se précipita en fuyant Athamas.

GÉRANIER s. m. (jé-ra-nié). Bot. Syn. de GÉRANIUM.

GÉRANIINE s. f. (jé-ra-ni-i-ne — rad. *géranium*). Chim. Substance amère que Müller a extraite du *geranium robertianum*. ‖ On dit aussi GÉRANINE.

GÉRANIN s. m. (jé-ra-nain — rad. *géranium*). Chim. Astringent énergique tiré du géranium.

GÉRANIS s. m. (jé-ra-niss). Chir. Bandage employé pour les luxations de l'omoplate et les fractures de la clavicule.

GÉRANIUM s. m. (jé-ra-ni-omm — mot latin tiré du grec *geranion*, bec de grue; de *geranos*, grue, à cause du fruit qui est composé de cinq capsules terminées chacune par une arête, d'où résulte une forme en bec de grue. Quant au grec *geranos*, grue, c'est le même que le latin *grus*, ancien allemand *chranuh*, etc., de la racine sanscrite *gar*, vieillir. La grue a sans doute été ainsi nommée à cause de sa longévité). Bot. Genre de plantes, type de la famille des géraniacées, comprenant environ quatre-vingts espèces, disséminées dans les diverses parties du globe.

— **Encycl.** Les jardiniers et les amateurs donnent indistinctement le même nom aux *géraniums* et aux pélargoniums. Ces deux genres sont pourtant faciles à distinguer. La corolle des *géraniums* est régulière; celle des pélargoniums ne l'est pas. Dans les premiers, toutes les étamines sont fertiles; dans les seconds, il n'y a généralement que sept étamines anthérifères. Le genre érodium a aussi été souvent confondu avec les *géraniums*, et, à première vue, la chose semble justifiée par de grandes similitudes. La différence la plus notable consiste en ce que les érodiums n'ont que cinq étamines fertiles. Ces caractères ont été établis pour la première fois par Lhéritier. Avant lui toutes ces plantes ne formaient qu'un seul genre. Elles ont, en effet, comme caractère commun, la forme de leur fruit, qui représente assez bien le bec long et effilé d'une grue.

Les *géraniums* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, munies de stipules. Les fleurs sont axillaires, à calice persistant, profondément quintilobé; à corolle formée de cinq pétales; à dix étamines monadelphes vers la base, à fruit formé de cinq coques monospermes, réunies sur un axe central, mais se détachant de la base vers le sommet. Les espèces sont très-nombreuses. Le *geranium robertianum* se reconnaît très-aisément à ses tiges velues, noueuses et rougeâtres. Les anciens, d'après ce dernier caractère, appelaient cette plante *ruberta*, *rubertiana* (du latin *ruber*, rouge). De là sont venus par altération les noms de *rupertiana*, *robertiana*, qui se retrouvent dans le nom scientifique *geranium robertianum*, et dans la dénomination vulgaire d'*herbe-à-Robert*. Cette plante, qui exhale une odeur forte et désagréable, est commune le long des haies et sur les vieux murs, dans les décombres, dans les lieux pierreux, etc. Elle a joui d'une grande réputation dans l'ancienne médecine. On la vantait surtout contre les hémorragies et les maux de gorge, d'où lui est venue encore l'appellation populaire d'*herbe à l'esquinancie*. Elle est aujourd'hui bien déchue de son ancienne renommée; néanmoins, on s'en sert encore avec succès dans certaines affections érysipélateuses, mais il faut que la plante soit pilée et appliquée à l'extérieur. On en fait fréquemment usage dans les campagnes, où on la regarde comme un excellent astringent à appliquer sur les blessures. On cultive plusieurs *géraniums* dans les jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs. On les dispose en plates-bandes ou en massifs. Nous allons indiquer en peu de mots les plus recherchés. Le *géranium strié*, originaire d'Italie, est une plante vivace, à feuilles maculées, à pédoncules biflores, à pétales blancs, bilobés et veinés de pourpre. Le *géranium sanguin* est indigène et vivace. Sa tige est dressée; ses feuilles arrondies ont cinq lobes étroits et trifides. Ses pédoncules portent deux fleurs grandes, d'un beau pourpre violacé. Le *géranium des prés*, également indigène, forme un épais et large buisson. Il y a une variété à fleurs doubles. Le *géranium du Caucase* est une plante vivace, d'environ 0m,50 de haut, remarquable par la grandeur, l'abondance et le coloris de ses fleurs, qui varie du violet au bleu d'azur le plus pur. Le *géranium à grandes fleurs* est une très-belle plante vivace, à tige dressée, rameuse, velue ainsi que les pétioles; à feuilles arrondies partagées en sept ou neuf lobes incisés, dentés. Les fleurs, très-grandes, disposées en ombelles, d'un bleu violacé veiné de carmin, paraissent dans le mois de mai ou de juin. On emploie fréquemment pour former des corbeilles le *géranium d'Endress*, originaire des Pyrénées et vivace comme les précédents. Ses grandes fleurs roses durent toute l'année. Toutes ces plantes viennent en pleine terre, sous le climat de Paris. Tout terrain leur est bon, pourvu qu'il soit léger et suffisamment calcaire. On les multiplie de semis au printemps et en été, et en automne par l'éclat des pieds.

Plusieurs de ces plantes sont utilisées en économie rurale. Elles paraissent avantageuses dans les pâturages; tous les bestiaux les broutent. On les arrache, avec la racine, vers la fin de l'automne; on les lave pour en détacher la terre; c'est une excellente nourriture pour les bestiaux.

GÉRANOMYIE s. f. (jé-ra-no-mi-î — du gr. *geranos*, grue; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipules, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

GÉRANOS s. m. (jé-ra-noss). Antiq. gr. Danse que l'on exécutait aux fêtes appelées Délies, et dont les figures imitaient les détours du labyrinthe.

GÉRANT, ANTE s. (jé-ran, an-te — rad. *gérer*). Personne qui gère ou administre pour le compte d'autrui : *Le* GÉRANT *d'un journal. Le* GÉRANT *d'une société en commandite. Le* GÉRANT *d'un établissement industriel. Tout* GÉRANT *doit être Français, du sexe masculin, majeur et jouissant des droits civils.* (E. Regnard.)

— *Gérant responsable*, Celui qui répond, devant l'autorité, des délits commis par toute publication périodique.

— Adjectiv. Qui gère, qui administre pour le compte d'autrui : *Un procureur* GÉRANT. *Un associé* GÉRANT.

— **Encycl.** Les dispositions concernant le *gérant* des journaux datent de la loi du 18 juillet 1828. « En cas d'association pour la fondation d'un journal, la société devra être l'une de celles qui sont définies et réglées par le code de commerce. Hors le cas où le journal serait publié par une société anonyme, les associés seront tenus de choisir entre eux deux ou trois *gérants* qui, aux termes du code de commerce, articles 22 et 24, auront chacun individuellement la signature. Si l'un des *gérants responsables* vient à décéder ou à cesser ses fonctions par une cause quelconque, les propriétaires seront tenus, dans le délai de deux mois, de le remplacer ou de réduire, par un acte revêtu des mêmes formalités que celui de la société, le nombre de leurs *gérants;* ils auront aussi, dans les limites ci-dessus déterminées, le droit d'augmenter ce nombre en remplissant les mêmes formalités.

» S'ils n'en avaient constitué qu'un seul, ils seront tenus de le remplacer dans les quinze jours qui suivront son décès; faute par eux de le faire, le journal ou écrit périodique cessera de paraître, à peine de 1,000 francs d'amende pour chaque feuille ou livraison qui serait publiée après l'expiration de ce délai. »

L'article 980 du code civil, confirmé par la loi du 18 juillet 1828, que rien n'est venu modifier depuis, règle comme il suit les conditions de capacité : « Les *gérants* doivent être mâles, majeurs, sujets français et jouissant de leurs droits civils. » Toutefois, la loi de 1849 refuse aux représentants du peuple le droit d'être *gérants* d'un journal. « Aucun journal ou écrit périodique ne pourra être signé par un représentant du peuple en qualité de *gérant* responsable. »

Chaque numéro de l'écrit périodique sera signé en minute par le propriétaire, s'il est unique, par l'un des *gérants* responsables, si l'écrit périodique est publié par une société en nom collectif, et par l'un des administrateurs, s'il est publié par une société anonyme (art. 8). La signature sera imprimée au bas de tous les exemplaires, à peine de 500 francs d'amende contre l'imprimeur, sans que la révocation du brevet puisse s'ensuivre.

En ce qui concerne la responsabilité du *gérant*, elle s'étend à toutes les parties du journal, et, aujourd'hui même que l'on exige la signature de l'auteur, le *gérant* est responsable de tout : il n'y a, sur sa responsabilité, aucun accommodement possible. V. les mots JOURNAL, PRESSE.

GERAR ou **GERARA**, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Siméon. C'est là qu'Abraham reçut, dit-on, de Dieu l'ordre étonnant d'aller sacrifier son fils sur le mont Morija.

GÉRARD (saint), abbé du monastère de Brogne, né dans le comté de Namur, mort à Brogne en 959. Il abandonna la carrière des armes pour entrer dans la congrégation des moines de Saint-Denis (917), puis fonda le monastère de Brogne. Ce saint est honoré le 3 octobre.

GÉRARD (saint), évêque de Toul, né à Cologne en 935, mort en 994. Il fut élevé à la dignité épiscopale en 968, s'attacha à instruire les clercs et le peuple, parcourut son diocèse en se livrant à la prédication, fit un voyage à Rome, eut, à son retour, à lutter contre la noblesse, irritée, dit le P. Benoît, de ce que Gérard empêchait les riches d'opprimer les pauvres, et fit des règlements administratifs qui ont servi de base, en quelques points, au code de police des Toulois. Ce fut lui qui fonda l'église cathédrale de Toul. Sa canonisation eut lieu en 1051.

GÉRARD (saint), évêque de Chonad, en Hongrie, né dans les Etats de Venise, mort en 1047. Il avait embrassé la vie monastique lorsque, passant par la Hongrie pour se rendre à Jérusalem, il fut nommé évêque de Chonad par le roi saint Etienne. Gérard périt assassiné par ordre d'un seigneur hongrois. Sa fête se célèbre le 24 septembre.

GÉRARD (le bienheureux), fondateur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né vers 1040 à Amalfi, près de Naples, selon les uns, à Saint-Geniès, en Provence, suivant d'autres, mort vers 1121. Il a longtemps été désigné sous le nom de **Gérard Tum** ou **Tunc**, par suite d'une erreur singulière commise par quelques écrivains qui, ayant lu dans d'anciens chroniqueurs **Gerardus Tum** et **Gerardus Tunc**, s'imaginèrent que la conjonction latine était un nom propre, et il est encore appelé aujourd'hui, par quelques érudits, **Gérard Tenque** ou **Thom.** Il se rendit en Syrie pour faire du commerce; mais, arrivé à Jérusalem, il entra dans un couvent fondé dans cette ville par des négociants d'Amalfi, en 1050, en devint bientôt supérieur, puis, grâce à de nombreuses aumônes, il bâtit un hôpital pour les chrétiens. Pendant le siége de Jérusalem par Godefroy de Bouillon et les croisés, Gérard fut attaché sur une croix et exposé aux traits des assiégeants. Il échappa toutefois à la mort, mais demeura estropié pour le reste de sa vie. Remis à la tête de son hôpital, il s'adjoignit, en 1100, plusieurs de ses coreligionnaires, qui, outre les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, firent celui de se consacrer au soulagement des chrétiens. Telle fut l'origine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, que Pascal II approuva en 1113, et dont les membres prirent d'abord le nom de *frères hospitaliers*. Cet ordre, dont Gérard rédigea les statuts, obtint dès sa naissance de grands priviléges.

GÉRARD, premier duc héréditaire de Lorraine, né en 1024, mort en 1070. Il appartenait à la puissante maison d'Alsace. Elu duc de Lorraine, en 1048, par la diète de Worms, il